

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1487

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

409 153 848 RCS Grenoble.

EPS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 7622.45 EUR.

Adresse : 106, Rue Des Alliés, 38100 Grenoble.

Oppositions : Art L 236-15 du Code du Commerce..

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant ASSP en date à GRENOBLE (38) du 14/11/2025, La société SCI LES ALPINES, société civile immobilière au capital de 152,45 euros, dont le siège social est 106 Rue des Alliés, 38100 GRENOBLE, immatriculée sous le numéro 328 109 525 RCS GRENOBLE, et la société EPS, société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est 106 rue des Alliés 38100 GRENOBLE, immatriculée sous le numéro 409 153 848 RCS GRENOBLE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SCI LES ALPINES par la société EPS. La société SCI LES ALPINES ferait apport à la société EPS de la totalité de son actif, soit 499 162 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 245 950 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 253 212 euros. La société EPS détenant la totalité des 100 parts composant le capital social de la société SCI LES ALPINES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de SCI LES ALPINES détenues par EPS un boni de fusion de 160 743 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SCI LES ALPINES depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société EPS. La société SCI LES ALPINES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Grenoble au nom des deux sociétés le 19 novembre 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Pour avis..